

Le site internet [www.phytoweb.be](http://www.phytoweb.be), subit de temps en temps des modifications en ce qui concerne les agréments en pommes de terre. Elles nous sont signalées par le Comité régional PHYTO. Ces changements sont détaillés dans les prochaines lignes.

## Nouvelles agréments :

### 1. Fongicide anti-mildiou de type 2

#### 1.1. Dalimo (N° agrément 10952 P/B)

Ce produit rejoint la longue liste des produits à base de fluazinam 500 g/l (sous forme de suspension concentrée (SC)). Il est agréé pour lutter contre le mildiou en culture de pommes de terre et en culture de plants de pommes de terre à 0,3 l/ha à intervalle de 7 jours ou selon les avertissements ou à 0,4 l/ha à intervalle de 10 jours en fin de saison. On peut l'appliquer maximum 6 fois sur la saison avec une zone tampon de 10 m et un délai avant récolte de 7 jours.

### 2. Fongicide anti-mildiou de type 3

#### 2.1. Cymter (N° agrément 10933 P/B)

Ce nouveau produit agréé pour lutter contre le mildiou en culture de pommes de terre et en culture de plants de pommes de terre se compose de cymoxanil (4 %) et de mancozèbe (46,5 %) sous forme de granulés à disperser dans l'eau (WG). On peut l'appliquer maximum 6 fois selon les avertissements ou à intervalle de 7 – 10 jours à 2,5 kg/ha. Le délai avant récolte est de 7 jours et la zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de minimum 50%.

### 3. Insecticides

#### 3.1. Hinode (N° agrément 10955 P/B)

Il s'agit d'un 3<sup>ème</sup> produit anti-pucerons à base de flonicamide 50 % sous forme de granulés à disperser dans l'eau (WG). Ce produit s'applique maximum 2 fois par an à intervalle de 21 jours à une dose de 0,160 kg/ha selon les avertissements ou dès l'observation des ravageurs en culture de

pommes de terre ou en culture de plants de pomme de terre. Le délai avant récolte est de 14 jours en culture de pommes de terre. La zone tampon minimale est de 1 m avec technique classique.

#### 3.2. Demetrina 25 EC (N° agrément 10943P/B)

Comme son nom l'indique un petit peu, ce produit se compose de deltaméthrine (25 g/l sous forme de composé émulsionnable (EC)). Il rejoint la liste des produits de même composition destinés à lutter contre les pucerons et contre les doryphores, aussi bien en culture de pommes de terre qu'en culture de plants de pommes de terre. Il s'applique maximum 2 fois à 0,4 l/ha avec un intervalle de 14 jours. La zone tampon est de 5 m avec technique classique et le délai avant récolte est de 3 jours en culture de pommes de terre.

### 4. Anti-germinatif

#### 4.1. Biofresh Safestore (N° agrément 10914P/B)

Ce nouveau produit pour la Belgique se compose de 99,9% d'éthylène sous forme de gaz comprimé (GA) s'applique de manière continue à une dose de 0,0001 – 0,01 l/m<sup>3</sup> (0,1-10 ppm) sur les pommes de terre stockées. Le traitement peut avoir un impact sur la qualité des produits transformés (chips, frites...) en fonction de la variété de pommes de terre traitée. Ce produit se trouve sur la liste (version du 25 juillet 2019) des produits phytopharmaceutiques agréés en Belgique et utilisables en agriculture biologique. Le Biofresh Safestore peut donc être utilisé en bio.

## Retraits d'agréments

Phytoweb nous apprend qu'étant donné que lors de la demande de renouvellement des substances suivantes il n'a pas pu être démontré que ces substances actives répondraient toujours au haut niveau de sécurité recherché par la législation européenne,

les autorisations des produits contenant cette substance active sont retirées avec un délai de grâce plus court qu'habituellement. En **pomme de terre** cela concerne les matières actives et les produits suivants :

## 1. A base de chlorprophame

Produits commerciaux	Numéro d'agr�ation
Germex	8656 P/B
Germilate	9728 P/B
Gro-Stop 300 Ec	8398 P/B
Gro-Stop Dp	9599 P/B
Gro-Stop Electro	9812 P/B
Gro-Stop Fog	5798 P/B
Gro-Stop Ready	10079 P/B
Neo Stop L300 Fog	9008 P/B
Neo-Conserviet 10	6260 P/B
Neonet 500 Hn	9560 P/B
Neonet Dust	9562 P/B
Neonet Fog	9559 P/B
Neonet Rtu	10066 P/B
Neonet Start	9561 P/B
Neostop 500 Hn	9315 P/B
Neostop Starter	9126 P/B
Servorem Ec	9402 P/B
Solamyl 1 %	8978 P/B
Sprout Nip Solide	9405 P/B
Tuberprop 1%	7069 P/B
Tuberprop Basic	9168 P/B
Tuberprop Easy	10068 P/B
Tuberprop Hn	9101 P/B
Tuberprop Ultra	10159 P/B
Tuberprop Ultra 600	10668 P/B
Tuberprop 1%	7069 P/B
Tuberprop Basic	9168 P/B
Tuberprop Easy	10068 P/B
Tuberprop Hn	9101 P/B
Tuberprop Ultra	10159 P/B
Tuberprop Ultra 600	10668 P/B

Date ultime de mise sur le march� et de stockage par:	Le d�tenteur d'autorisation	31-12-19
		Des tiers
Date ultime d'utilisation		30-06-20

Attention, le **Gro-Stop Flexifog (10072 P/B)** pouvait s'utiliser jusqu'au **31/07/19**.

## A base de chlorothalonil

Produits commerciaux	Num�ro d'agr�ation
Micene Gold	10298 P/B
Mixanil	10223 P/B

Date ultime de mise sur le march� et de stockage par:	Le d�tenteur d'autorisation	20-11-19
		Des tiers
Date ultime d'utilisation		20-05-20

## 2. A base d' thoprophos

Produit commercial	Num�ro d'agr�ation
Mocap 15 MG	10178 P/B

Date ultime de mise sur le march� et de stockage par:	Le d�tenteur d'autorisation	21-09-19
		Des tiers
Date ultime d'utilisation		21-10-19

D s que la date ultime d'utilisation des stocks existants est d pass e pour un produit commercial donn , celui-ci est retir  de la liste des produits phytopharmaceutiques. Il devient un produit phytopharmaceutique non utilisable (PPNU). Les PPNU doivent  tre stock s   part des autres produits dans le local phyto en les identifiant clairement (pancarte avec mention PPNU, produits p rim s,...). Les PPNU peuvent  tre remis gratuitement   Phytofar Recover lors de ses collectes qui ont lieu tous les 2 ans (ann es impaires). Plus de d tails sur cette th matique dans la nouvelle circulaire de l'AFSCA : [www.afsca.be/productionvegetale/circulaires](http://www.afsca.be/productionvegetale/circulaires) et choisir celle du 30/07/2018.

Ces  l ments ainsi que des suivis sur Phytoweb nous permettent de mettre   jour la liste des "Produits phytopharmaceutiques agr es en culture de pomme de terre (ao t 2019)". Cette liste mise   jour se trouve sur [www.fiwap.be/documents/en\\_ligne/Liste\\_Produits\\_Phyto\\_\(mise\\_ \\_jour\\_ao t\\_2019\)](http://www.fiwap.be/documents/en_ligne/Liste_Produits_Phyto_(mise_ _jour_ao t_2019)). Nous restons  videmment   votre disposition pour vous aider dans cette th matique ardue.

## Allongement de la p riode transitoire pour les buses anti-d rives d class es

Dans le Fiwap Info 162 (p 63-64), Protect'eau nous apprenait que la liste des buses anti-d rives reconnues en Belgique avait  t  mise   jour.

Un communiqu  de Phytoweb du 25 juin nous annonce que l'ancien pourcentage

de r duction de d rive de ces buses reste d'application pour une **p riode de 6 ans** et non plus de 3 ans comme annonc  dans le communiqu  du 29/04/2019. La p riode transitoire a  t  allong e afin de limiter les inconv nients pour les utilisateurs.